



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 39<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

*Président* : M. Yousfi ..... (Algérie)

*Président du Comité consultatif pour les questions*

*administratives et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007  
(*suite*)

Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies

Mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle des arrangements existants en matière de participation aux dépenses dans le domaine de la sûreté et la sécurité

Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès

Point 124 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-25945 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**

**Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531 et A/61/642)**

**Mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle des arrangements existants en matière de participation aux dépenses dans le domaine de la sûreté et la sécurité (A/61/223 et A/61/642)**

**Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès (A/61/566 et A/61/642)**

1. **M. Veness** (Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité), présentant les rapports du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531), les mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle des arrangements existants en matière de participation aux dépenses dans le domaine de la sûreté et la sécurité (A/61/223) et le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès (A/61/566), déclare que, depuis sa création, le Département de la sûreté et de la sécurité a concentré ses efforts sur trois domaines d'action : les recrutements; la fusion des services de gestion de la sécurité jusque-là répartis entre l'ex-Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité, le Service de sûreté et de sécurité au Siège et les services homologues des bureaux extérieurs et des commissions régionales, ainsi que la composante de sécurité civile du Département des opérations de maintien de la paix; et l'obtention d'une plus grande efficacité opérationnelle grâce à des contacts plus étroits avec les pays hôtes. Afin de favoriser la coopération, il a multiplié les contacts avec les États Membres, que ce soit par le truchement des missions permanentes auprès de l'Organisation ou en communiquant directement avec les diverses autorités compétentes des pays hôtes, et a l'intention de prendre très prochainement contact avec toutes les missions permanentes pour leur demander de l'aider à mettre en œuvre des politiques faisant fond sur les meilleures pratiques. Il compte aussi diffuser des directives en matière de sécurité,

conformément aux recommandations du Groupe des politiques humanitaires de l'Overseas Development Institute.

2. Le Département a d'importantes réalisations à son actif, notamment, la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux questions de sécurité; la négociation et l'application d'un cadre général des responsabilités en matière de gestion de la sécurité des Nations Unies; les connaissances avancées en matière de sécurité que tous les membres du personnel affectés ou se rendant dans une région relevant d'une phase de sécurité sont tenus de suivre; la fourniture de services de gestion du stress traumatique par le Groupe de gestion du stress traumatique; l'amélioration des délais d'intervention dans les situations de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire; et la prise en compte des enseignements tirés du tsunami de 2004.

3. Parmi les tâches qui restent à accomplir, il faut mentionner l'amélioration de la sécurité des véhicules; l'instauration d'une plus grande égalité entre les sexes; et le renforcement des capacités de gestion des crises et de la capacité de pointe. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, le Département a écrit à tous les États Membres pour leur demander de l'aider à identifier et à recruter des candidates qualifiées aux postes d'agent de sécurité; ces efforts n'ont toutefois pas produit les résultats escomptés.

4. L'intégration dans les domaines des finances, du personnel et de l'administration pose encore des problèmes, et les différences de conditions d'emploi des agents de sécurité sur le terrain suscitent des controverses qui minent le moral du personnel et pourraient compromettre le système intégré de gestion de la sécurité.

5. Enfin, il est dommage que la question de la participation aux dépenses ait fait l'objet de longs débats dans le cadre de l'examen du budget. Bien qu'une telle participation soit nécessaire, elle devrait être traitée de façon pragmatique et ne pas détourner l'attention de la mission première du Département.

6. Se référant au rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531), le Secrétaire général adjoint appelle l'attention sur le fait que les statistiques relatives au nombre de postes pourvus qui sont indiquées à la section sur le recrutement ne sont pas à jour; en fait, les données les plus récentes font

apparaître d'importantes améliorations à toutes les rubriques. Pour ce qui est de la nécessité d'une approche stratégique de la sécurité, le Département de la sécurité et de la sûreté est actuellement engagé dans quatre projets de cette nature : en Iraq, au Soudan, en Afghanistan et, plus récemment, en Somalie. Enfin, en vue d'assurer l'efficacité de la gestion des crises, le Département a établi d'étroites relations de travail avec le Département des opérations de maintien de la paix.

7. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès (A/61/566), il est essentiel que les mesures de sécurité renforcées qui ont été mises en œuvre au Secrétariat soient reproduites dans les bureaux hors Siège et dans les bâtiments annexes de New York.

8. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle des arrangements existants en matière de participation aux dépenses dans le domaine de la sûreté et la sécurité (A/61/223), il constate que les intentions exprimées par les États Membres à l'Assemblée générale au sujet de la création d'un système uniformisé et intégré de gestion de la sécurité ne sont souvent pas en accord avec celles exprimées dans le cadre des organes délibérants des institutions, fonds et programmes. Il est regrettable que la Banque mondiale n'ait pas versé sa contribution; toutefois les pourparlers entre cette organisation et le Comité de haut niveau sur la gestion se poursuivent.

9. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/61/642) se rapportant aux trois rapports du Secrétaire général (A/61/223, A/61/531 et A/61/566), estime qu'il conviendrait d'envisager le reclassement du poste d'adjoint du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, actuellement à la classe D-2, dans le cadre du projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif ne s'oppose pas au maintien du poste D-2 de directeur du Service de la sécurité et de la sûreté du Siège, et recommande que la proposition de conversion des 134 postes temporaires des services de sûreté et de sécurité en postes permanents soit approuvée.

10. Le Comité consultatif a demandé qu'on lui explique pourquoi les conditions d'emploi offertes aux

agents du Département de la sécurité et de la sûreté déployés sur le terrain et rémunérés par le Programme des Nations Unies pour le développement étaient différentes de celles offertes par l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif a aussi demandé qu'on l'informe de l'état d'avancement des projets de renforcement de la sécurité dans les principaux lieux d'affectation. Depuis l'élaboration du rapport du Comité consultatif, les renseignements demandés ont été fournis et sont à la disposition de la Cinquième Commission.

11. En ce qui concerne la participation aux dépenses, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies partagent une même responsabilité s'agissant de la sécurité de leur personnel et il est dans leur intérêt de financer convenablement et régulièrement les arrangements de sécurité.

12. Enfin, le Comité consultatif n'a aucune objection à la proposition du Secrétaire général selon laquelle l'Assemblée générale devrait approuver les mesures proposées et l'autoriser à engager des dépenses d'un montant de 20,2 millions de dollars au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, de 1,5 million de dollars au titre du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de 2,0 millions de dollars au titre du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda, étant entendu qu'il fera rapport à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution des budgets correspondants.

13. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que l'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution 59/276, que le Secrétaire général présente plusieurs rapports sur la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité uniformisé et renforcé pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies, au Siège de l'Organisation, dans les principaux lieux d'affectation et sur le terrain. Dans la même résolution, l'Assemblée a en outre souligné que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte. Il est donc impératif que les États Membres soient tenus informés de la situation en ce qui concerne les accords officiels conclus entre l'ONU et les pays hôtes.

14. Le Groupe se félicite des efforts déployés par le Département de la sécurité et de la sûreté pour mettre

en œuvre un système de gestion de la sécurité uniformisé et renforcé pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel, conformément à la demande de l'Assemblée générale; toutefois, compte tenu du fait que le niveau de risque et de menace varie, il est nécessaire de fixer des normes claires permettant de déterminer les besoins en matière de sécurité, afin de justifier toute demande supplémentaire.

15. Il est également impératif de fixer des délais d'achèvement pour les projets qui ont été précédemment approuvés par l'Assemblée générale. Il faudra tenir compte de ces délais lors des prochains débats sur l'exécution du plan-cadre d'équipement, les projets proposés au titre de la première phase du système uniforme de contrôle de l'accès et la proposition de réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix. Il est par ailleurs important d'établir un cadre général en vue du renforcement du système de gestion de la sécurité à l'échelle du système, notamment en ce qui concerne les deux phases du système uniforme de contrôle de l'accès, afin que les États Membres prennent leurs décisions en toute connaissance de cause. Le Groupe souscrit aux vues du Comité consultatif concernant le système uniforme de contrôle de l'accès et souligne qu'il importe que des mesures efficaces soient prises pour garantir le niveau le plus élevé de protection des données personnelles stockées dans le système.

16. Se référant au rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531), l'intervenant déclare que le Groupe demeure préoccupé par le taux élevé de vacance de postes dans les différentes divisions du Département de la sécurité et de la sûreté et souhaiterait avoir des renseignements supplémentaires sur les effectifs actuels du Département et les efforts déployés pour améliorer l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes.

17. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle des arrangements existants en matière de participation aux dépenses dans le domaine de la sûreté et la sécurité (A/61/223), le Groupe partage les vues du Comité consultatif selon lesquelles les organisations participant au système de gestion de la sécurité de l'ONU doivent payer la part qui leur revient des dépenses à ce titre. À cet égard, le Groupe souhaiterait recevoir des informations complémentaires

sur les organisations qui ont refusé de participer aux dépenses, ainsi que les raisons justifiant leur position.

18. Enfin, il est important d'avoir à l'esprit que l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la sûreté ne doit pas menacer le financement d'autres programmes essentiels et priorités de l'ONU.

19. **M. Fenchel** (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association; ainsi que la Norvège, dit que l'Union européenne accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Département de la sécurité et de la sûreté pour offrir des conditions de travail sûres au personnel de l'Organisation. Il estime toutefois que les reports successifs de l'examen de la question par la Commission dans le passé auraient pu mettre le personnel en danger. De tels retards sont regrettables et ne doivent plus se produire, car la sécurité et la sûreté du personnel sont essentielles au maintien et à l'amélioration de son bien-être et de sa productivité. L'Union européenne appuie les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport (A/61/642) sur les trois rapports du Secrétaire général concernant la sécurité et la sûreté (A/61/223, A/61/531 et A/61/566), et pense qu'elles devraient faire avancer le débat sur la question.

20. Des mesures doivent être prises rapidement pour atteindre l'objectif visé, à savoir instaurer le niveau de sécurité minimal requis dans les villes sièges pour la protection des enceintes et le contrôle électronique de l'accès. Toutefois, l'Union européenne souhaiterait avoir des éclaircissements sur les ressources financières qui seront nécessaires pour exécuter la première phase du projet de contrôle de l'accès et la conversion proposée des postes temporaires des services de sûreté et de sécurité en postes permanents. Saluant les efforts déployés par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité en vue d'améliorer les accords de participation aux dépenses existants, l'Union européenne attend avec intérêt de connaître les moyens qui permettraient de surmonter les difficultés du système actuel.

21. **M. Ibsen** (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation a toujours soutenu que l'Organisation ne pourrait pas fonctionner efficacement tant que des

mesures de sécurité et de sûreté ne seraient pas prises pour protéger son personnel. Elle salue donc les efforts déployés par le Département de la sécurité et de la sûreté pour réagir de manière cohérente, efficace et rapide aux menaces et aux situations d'urgence, mettre en place un mécanisme d'évaluation coordonnée des menaces et des risques, élaborer et appliquer des politiques efficaces en matière de sécurité et faire en sorte que le personnel de sécurité soit utilisé de la manière présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Sa délégation apprécie l'action menée par le Secrétaire général adjoint à la sécurité et à la sûreté pour développer les contacts avec les États Membres et s'impliquer directement dans un grand nombre de questions opérationnelles sur le terrain, et souscrit à la proposition visant à maintenir le poste D-2 de directeur du Service de la sécurité et de la sûreté du Siège, afin d'assurer et de maintenir une direction générale et opérationnelle et un suivi de haut niveau dans le Département.

22. Bien que 84 % des 1 830 postes du Département soient pourvus, 99 postes d'agent de sécurité sont encore vacants; il faudra les pourvoir sans transiger sur les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité. La création d'une capacité d'intervention d'urgence coordonnée à l'échelle du système représente une entreprise de grande ampleur pour le Département, et sa délégation attend avec intérêt de recevoir des renseignements plus détaillés sur le Centre de gestion des crises de l'ONU proposé et le mandat de l'équipe restreinte qui serait mise sur pied pour analyser les avantages et les incidences de la création d'un tel centre.

23. Sa délégation espère que la mise en œuvre de la première phase du projet de système uniforme de contrôle d'accès permettra de remédier aux lacunes constatées au niveau de la couverture sécurité, qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès (A/61/566). Elle souhaiterait avoir des renseignements plus précis sur les propositions et les mesures envisagées à cet effet pour la deuxième phase du projet de système uniforme. Exprimant son appui aux efforts déployés par le Département en général, et aux mesures prises en vue de renforcer les normes minimales de sécurité opérationnelles dans les villes sièges de manière à limiter les coûts et à obtenir une

plus grande efficacité, et rappelant que la Cinquième Commission doit superviser les opérations des services de sécurité, sa délégation espère qu'un certain nombre de propositions du Département seront rapidement mises en œuvre.

24. **M<sup>me</sup> Kaji** (Japon) dit que la création du Département de la sécurité et de la sûreté, en application de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, représente une importante étape vers l'application de normes de sécurité uniformes à l'échelle du système. Tout en déplorant que le rapport sur l'application de cette résolution n'ait pas été présenté à l'Assemblée à sa soixantième session, comme celle-ci l'avait initialement demandé, sa délégation accueille avec satisfaction l'information contenue dans le rapport à l'examen et dans les autres rapports dont la Commission est saisie.

25. En ce qui concerne l'examen des postes du Département, la délégation japonaise souhaite que le Secrétariat lui explique pourquoi l'introduction de nouvelles technologies n'a pas réduit le nombre d'agents de sécurité nécessaires, n'étant pas convaincue de la nécessité de maintenir le nombre de postes indiqué dans l'annexe au rapport du Comité consultatif (A/61/642). Estimant que la Commission doit avoir à l'esprit l'objectif visé par les rapports sur l'exécution du budget, elle souscrit aux vues du Comité consultatif selon lesquelles le reclassement du poste d'adjoint du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité doit être examiné dans le cadre du projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009.

26. Sa délégation convient que le Département devrait progressivement assumer un rôle de premier plan en matière de gestion de crise. Elle souhaiterait toutefois connaître les résultats de l'évaluation par le Département du fonctionnement de l'équipe intérimaire. Elle prend acte de l'importance qu'il y a à appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges pour ce qui est de la protection des périmètres et du contrôle électronique de l'accès, mais souhaiterait recevoir des renseignements plus détaillés sur la deuxième phase du projet de système uniforme de contrôle d'accès et connaître la date à laquelle le Secrétariat compte présenter le rapport sur la question, qui devrait normalement être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Enfin, sa délégation réaffirme son attachement au principe de la

participation aux dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

**Point 124 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection** (*suite*) (A/62/34)

27. **M<sup>me</sup> Wynes** (Présidente, Corps commun d'inspection) dit que, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/258 et 61/238, dans lesquelles celle-ci a prié le Corps commun d'inspection (CCI) de continuer à lui présenter une version préliminaire de son programme de travail à la première partie de la reprise de ses sessions, le CCI a revu et rationalisé ses procédures de planification annuelle. Ainsi, le Corps commun a approuvé son programme de travail pour 2007 à sa session de décembre 2006 et soumet donc à la Commission un document unique regroupant son rapport annuel pour 2006 et son programme de travail pour 2007. L'adoption rapide de son programme de travail a permis au Corps commun de débattre des examens prévus, qui sont axés sur les questions de gestion à l'échelle du système, avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Il reprendra ces discussions à intervalles réguliers au cours de l'année à venir afin d'échanger des informations et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.

28. Faisant fond sur les travaux antérieurs du Corps commun, du BSCI et du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Corps commun se propose d'examiner les services communs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et les commissions régionales, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La gestion des moyens aériens fournis aux organismes des Nations Unies étant une catégorie spéciale de services communs, le CCI examinera les services fournis par le principal prestataire dans ce domaine, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui est géré par le Programme alimentaire mondial, et, à un moindre degré, les services aériens des opérations de maintien de la paix.

29. Le Corps commun se propose également d'examiner le recours aux services d'experts privés et au mécénat d'entreprise, en vue d'analyser les possibilités et les risques, de recenser les meilleures pratiques et de mettre au point de nouvelles politiques et normes en la matière, ainsi que le respect des

accords de siège et, dans la mesure du possible, des autres accords passés avec les pays hôtes, pour vérifier s'ils sont appliqués rigoureusement et mis en œuvre sans discrimination à l'égard des fonctionnaires et des organisations qui les emploient. Compte tenu des études antérieures, notamment celle réalisée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, le CCI procédera à un examen approfondi des relations entre les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents, en vue de clarifier leurs rôles et fonctions respectifs et de contribuer à améliorer l'efficacité des structures de gestion de l'ONU sur le terrain.

30. Dans le cadre de la série d'examens des méthodes de gestion et d'administration dans les organismes du système des Nations Unies, le CCI a inscrit à son programme de travail pour 2007 l'examen des méthodes de gestion de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation mondiale du tourisme. Conformément à la résolution 61/159 de l'Assemblée générale sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans laquelle l'Assemblée priait le CCI d'aider à suivre systématiquement l'application de ladite résolution, le Corps commun a inscrit à son programme de travail un nouvel examen du Haut-Commissariat, qui sera axé sur les questions de financement et de personnel. Compte tenu de l'intérêt que suscite le recrutement d'administrateurs auxiliaires à l'Organisation, le Corps commun examinera le concours national de recrutement en le comparant avec les systèmes de recrutement par concours en vigueur dans d'autres organisations internationales.

31. Enfin, le programme de travail pour 2007 est fondé sur ce que le Corps commun peut raisonnablement espérer faire avec les ressources dont il dispose. L'effectif actuel du CCI ne permettant pas une planification ni une exécution optimale des projets, le Corps commun a proposé, pour l'exercice biennal 2008-2009, la conversion de deux postes d'agent des services généraux en postes d'attaché de recherche. Le Corps commun estime qu'un tel changement lui permettrait d'accroître sa productivité.

32. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est conscient de l'importance du Corps commun d'inspection, qui est le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies. Sa délégation a donc pris une part active aux discussions

qui ont précédé l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 61/238. Le CCI a montré qu'il était disposé à soutenir le processus de réforme en soumettant à la Commission un programme de travail pour 2007 centré sur les questions intéressant l'ensemble du système qui sont utiles et pertinentes pour l'efficacité et l'efficience de toutes les organisations bénéficiant de ses services. Le Groupe attend avec intérêt les conclusions des examens réalisés par le CCI.

33. Le Groupe se félicite de l'action menée par le CCI en vue de promouvoir les échanges avec le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes afin d'éviter les doubles emplois, ainsi que du dialogue qu'il entretient avec les organes de contrôle des autres organismes des Nations Unies. L'adoption rapide de son programme de travail lui a permis de débattre des examens prévus lors de la réunion tripartite avec le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI. Le Groupe croit comprendre que l'Assemblée générale prendra simplement note du programme de travail du CCI pour 2007, puisqu'elle n'a pas vocation à réviser ou à modifier le programme. Le Groupe examinera favorablement la demande de ressources supplémentaires formulée par le Corps commun.

34. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique) constate que l'avancement du calendrier de planification a présenté plusieurs avantages pour le Corps commun, notamment une meilleure coordination et la possibilité d'échanger des informations avec les autres organes de contrôle, et lui a notamment permis de débattre des examens prévus lors de la réunion tripartite avec le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI, qui s'est tenue en décembre 2006. Les mesures que le CCI a prises pour renforcer le suivi de ses recommandations, conformément aux résolutions 60/258 et 61/238 de l'Assemblée générale, ont contribué de façon décisive à la réalisation des objectifs visés, à savoir une plus grande efficacité, davantage d'économies, une meilleure coordination et une responsabilisation accrue. Sa délégation attend avec intérêt l'exposé plus détaillé des avantages de la pleine application des recommandations qui sera présenté dans le rapport que le CCI doit soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

35. Ayant pris note avec intérêt des examens que le CCI se propose d'entreprendre sur le mécénat d'entreprise dans les organismes du système des Nations Unies et sur la gestion et l'administration de

l'Organisation mondiale du tourisme, sa délégation souhaiterait avoir un complément d'information et des éclaircissements sur la portée et les objectifs des autres examens prévus, notamment ceux qui concernent les commissions régionales des Nations Unies, la gestion et l'administration de l'Organisation maritime internationale, les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les services communs offerts par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

*La séance est levée à 11 h 5.*